

# Attentats du 13-Novembre : épil

Le terroriste Salah Abdeslam a écopé de la peine la plus lourde, la perpétuité incompressible. Les 19 autres accusés ont écopé de peines allant de la perpétuité à deux ans de prison

Dossier réalisé par  
Yann Saint-Sernin  
y.saint-sernin@sudouest.fr

Il aura fallu attendre 20 h 15 pour connaître l'issue du procès le plus long de l'histoire judiciaire de l'après-guerre. Ce mercredi, la cour d'assises spéciale a scellé à Paris l'épilogue du procès des attentats du 13-Novembre. Sans surprise, elle a prononcé des peines particulièrement lourdes pour les principaux accusés, dont Salah Abdeslam, condamné à la réclusion criminelle à perpétuité incompressible.

## « Ceinture défectueuse »

Objet de toutes les attentions et de toutes les spéculations au début du procès, le Franco-Belge, seul accusé présent dans le box a être pris comme « coauteur » des attentats, n'a pas dissuadé les jurés de prononcer la peine la plus lourde requise par le Parquet national antiterroriste (Pnat). Il de-

Il faudra probablement des semaines pour tirer tous les enseignements de ces dix mois d'audience

vient la cinquième personne condamnée en France à une peine de réclusion criminelle à perpétuité incompressible, rejoignant notamment Michel Fourniret et Pierrot le Fou. Insérée en 1994 dans le code pénal, cette peine, proche de la « perpétuité réelle » implique que la période de sûreté au-delà de laquelle un condamné peut solliciter une libération ou un aménagement de peine est « illimitée ».

Seule une commission spéciale constituée de cinq magistrats de la Cour de cassation pourra éventuellement, après trente ans de détention, lever cette perpétuité, après avis des victimes et de multiples expertises.

Loin d'être taiseux comme on pouvait le redouter, Salah Abdeslam avait d'abord adopté une attitude provocatrice, se revendiquant comme « soldat de l'État islamique » avant de se radoucir au fil des audiences, jusqu'à présenter des excuses. Mais sa version sur son rôle dans les attentats dans laquelle il avait assuré avoir de lui-même renoncé « par humanité » à se faire exploser dans un bar du XVIII<sup>e</sup> arrondissement n'a guère convaincu la Cour. Celle-ci a relevé que sa ceinture explosive était défectueuse, ce qui remet sérieusement en cause ses déclarations. De quoi, pour les jurés, sceller sa culpabilité des chefs de « participation à une association de malfaiteurs terroristes criminelle » et surtout de « meurtres en bande organisée en relation avec une entreprise terroriste ».

## Gravé dans l'histoire

La Cour n'a pas accordé plus de crédit aux déclarations de Mohamed Abrini, surnommé « l'homme au chapeau » depuis son apparition sur les caméras de surveillances de l'aéroport de Zaventem en Belgique le 22 mars 2016 en compagnie de deux kamikazes qui allaient se faire exploser. Le 13 novembre, il avait accompagné le commando à Paris avant de repartir en Belgique dans la soirée. Il avait assuré n'avoir pas eu connaissance du projet terroriste de ses compagnons. La Cour a estimé au contraire qu'il avait ma-



Sans surprise, la Cour a prononcé des peines particulièrement lourdes pour les principaux accusés. EPA

nifestement renoncé au dernier moment, « désorganisant les plans initiaux ». Les juges ont suivi les réquisitions du parquet, prononçant à son encontre une peine de réclusion à perpétuité assortie d'une période de sûreté de vingt-deux ans.

Il faudra probablement des semaines pour tirer tous les enseignements de ces dix mois d'audience pour lesquels la justice avait déployé des moyens hors norme pour

juger l'attentat le plus meurtrier perpétré sur le sol français qui avait, rappelons-le, fait 130 morts. Nul ne conteste que l'institution s'est montrée à la hauteur des enjeux qui lui étaient soumis. On retiendra notamment les sept semaines consacrées au recueil de la parole des 417 victimes qui avaient souhaité déposer à la barre. Empreint de dignité et d'émotion, chaque témoignage narrant les attaques des terrasses parisien-

nes et de la salle de concert du Bataclan restera à l'évidence gravé dans l'histoire du pays.

## Le mystère de Schippol

Certes, toutes les zones d'ombre n'ont pu être levées. Le parcours européen d'Abdelhamid Abaaoud, cerveau des attentats et qui était recherché par toutes les polices reste mystérieux. La déposition de Bernard Bajolet, ancien patron de la Direction générale de la

## « Les témoignages ont été durs, sous les masques, »

L'avocate bordelaise M<sup>e</sup> Marie Mescam défendait une vingtaine de victimes des terroristes au Bataclan. Elle revient sur l'émotion et l'importance, pour ses clients, de ce procès hors norme

### Que garderez-vous de ce procès ?

Je garderai le recueil de la parole des victimes. J'ai le sentiment que la justice a été à la hauteur. C'est une justice qui a pris son temps, comme elle n'a hélas pas souvent la possibilité de le faire. Il y a eu beaucoup de bienveillance et une écoute sans faille des victimes. C'était évidemment très important pour elles. Les 419 témoignages des rescapés ont été très durs. Ces récits bruts étaient d'une telle violence et d'une telle authenticité qu'ils n'ont laissé personne insensible. La première fois, j'ai ressenti un choc, ça m'a brisé le cœur. Sous les masques, on pleurait tous en les écoutant. Ce n'est pas mon

boulot d'avocate de pleurer avec les victimes, elles n'ont pas besoin de ça. Mais on ne pouvait pas se retenir.

### En quoi cette écoute, dans le contexte si particulier d'un procès, était-elle si importante ?

Parmi mes clients, beaucoup ne voulaient pas témoigner. Ceux qui l'ont fait ne l'ont pas regretté. Beaucoup n'avaient été entendus qu'une seule fois par la police, et puis plus rien. Parler à la barre, même si c'était difficile, leur a permis de se retrouver au centre du procès, de retrouver leur place. Souvent, les victimes se sentent illégitimes. Celles qui ont survécu avec des blessures se sentent

illégitimes par rapport à celles qui sont décédées. Celles qui n'ont que des blessures psychiques se sentent illégitimes par rapport à celles qui ont des blessures physiques... Le fait de se rencontrer et d'entendre, de la part d'une autre victime, que vous aussi êtes victime est très important pour se reconstruire.

### Qu'a-t-on appris de ces dépositions ?

On a pu mesurer l'importance des souffrances psychiques. C'est quelque chose qui est souvent mal appréhendé. La masse des témoignages a montré à quel point ils doivent être pris en compte. C'est quelque chose qui restera. On a vu des tabous

se lever. Notamment parce que certaines victimes ont pu se reconnaître dans la parole des autres. Je pense aux envies suicidaires qui sont très difficiles à exprimer. Une de mes clientes m'en avait parlé. J'ai vu qu'elle ne l'avait pas inscrite dans la trame de son témoignage. Je lui ai proposé de le rajouter en lui disant : « peut-être que de l'entendre de votre bouche, cela pourrait aider d'autres victimes qui ressentent la même chose ». Elle l'a finalement fait. À la suite de son témoignage, une femme est venue la voir pour la remercier. C'était la mère de la 13<sup>e</sup> victime des attentats, celui qui s'est suicidé quelques mois après les attaques.

### Dix mois de procès, c'est très long. Comment appréhender le retour à une vie normale ou en tout cas une vie sans procès ?

Pour certaines victimes, notamment les plus assidues, il faudra combler un vide. Une personne m'a dit avoir l'impression d'avoir trouvé une famille dans ce procès et qu'elle s'y sentait en sécurité. C'est quand même fou, quand on sait que dans la salle, il y avait 14 personnes accusées de terrorisme !

Mais peut-être que même s'il y aura un deuil à faire pour ces victimes, cela pourra les aider. Une famille, même si on ne la voit plus, on sait qu'elle est toujours là quelque part.

# ogues d'un procès douloureux



Sécurité extérieure (DGSE), même si elle reste un moment fort du procès tant il est rare de voir un responsable du renseignement s'exprimer aussi longuement en public n'a pu apporter toutes les précisions attendues par les victimes. L'espion, tout comme son homologue de la DGSIS Patrick Calvar n'a pu qu'acter l'échec de ses services pour l'appréhender. « Nous savions qu'un ordre avait été donné de frapper l'Europe, et particulièrement la France, que des opérations s'entraînaient. Nous connaissions plusieurs des ac-

teurs et nous n'avons pas empêché ce drame », avait-il concédé à la barre.

On sait également toujours peu de choses sur un éventuel projet d'attentat à l'aéroport de Schiphol à Amsterdam. Les deux protagonistes de ce volet, Osama Krayem et Sofien Ayari, qui s'étaient rendus en Hollande le 13 novembre sont restés mutiques. La Cour n'a pu que constater leur « participation à un groupement terroriste » et retenir « a minima » un repérage dans cet aéroport. Ils ont écopé de trente ans de prison chacun.

## on pleurait tous »



**M<sup>e</sup> Marie Mescam** représentait une vingtaine de victimes et leurs familles, résidant en Nouvelle-Aquitaine. STÉPHANE LARTIGUE / « SO »

### JUSTICE PROCÈS DES ATTENTATS DU 13 NOVEMBRE 2015: LE VERDICT

La cour d'assises spéciale a rendu, mercredi 29 juin 2022, son verdict. Les 14 accusés présents au procès

	Les peines
 <b>Salah Abdeslam</b> , seul membre du commando toujours en vie.	<b>Perpétuité incompressible</b>
 <b>Mohamed Abrini</b> , 36 ans. Financement des attentats, fournisseur d'armes.	<b>Perpétuité</b> (période de sûreté de 22 ans)
 <b>Mohammed Amri</b> , 33 ans. Est venu chercher Salah Abdeslam à Paris après les attentats.	<b>8 ans de réclusion</b> dont 2 avec sursis
 <b>Hamza Attou</b> , 27 ans. Est venu chercher Salah Abdeslam à Paris après les attentats.	<b>4 ans de réclusion</b> dont 2 avec sursis
 <b>Yassine Atar</b> , 35 ans. A aidé Salah Abdeslam à se cacher à Bruxelles.	<b>8 ans de réclusion</b> (période de sûreté des 2 tiers)
 <b>Osama Krayem</b> , 28 ans. A participé à la fabrication des explosifs. Il est l'un des bourreaux du pilote jordanien assassiné par Daech début 2015 en Syrie.	<b>30 ans de réclusion</b> (période de sûreté des 2 tiers)
 <b>Sofien Ayari</b> , 28 ans. A rejoint le groupe Etat islamique en Syrie en 2014. Revenu en Europe en 2015. A partagé des planques avec S. Abdeslam.	<b>30 ans de réclusion</b> (période de sûreté des 2 tiers)
 <b>Mohamed Bakkali</b> , 34 ans. Logisticien du commando, a loué des voitures en vue des attentats.	<b>30 ans de réclusion</b> (période de sûreté des 2 tiers)
 <b>Abdellah Chouaa</b> , 40 ans. Soutien logistique à la cellule ayant préparé les attentats.	<b>4 ans de réclusion</b> dont 3 avec sursis
 <b>Ali El Haddad Asufi</b> , 36 ans. Fournisseur d'armes.	<b>10 ans de réclusion</b> (période de sûreté des 2 tiers)
 <b>Farid Kharkhach</b> , 39 ans. Accusé d'avoir fourni des faux papiers.	<b>2 ans de réclusion</b>
 <b>Ali Oulkadi</b> , 39 ans. A aidé Salah Abdeslam à se cacher à son arrivée à Bruxelles le 14 novembre.	<b>7 ans de réclusion</b> dont 3 avec sursis
 <b>Adel Haddadi</b> , 34 ans et <b>Muhammad Usman</b> , 28 ans. Ont rejoint l'Europe avec 2 des kamikazes du stade de France.	<b>18 ans de réclusion</b> (période de sûreté des 2 tiers)
<b>Les 6 accusés qui n'étaient pas présents au procès</b>	
 <b>Oussama Atar</b> <b>Présumé mort</b> . Responsable de la branche renseignement du groupe Etat islamique. Ordonnateur des attentats de Paris.	<b>Perpétuité incompressible</b>
 <b>Ahmed Dahmani</b> , 32 ans <b>En prison en Turquie</b> . Logisticien de la cellule jihadiste ayant préparé les attentats.	<b>30 ans de réclusion</b> (période de sûreté des 2 tiers)
 <b>Ahmad Alkhalid</b> <b>En fuite</b> . De son vrai nom Omar Darif. Artificier du groupe Etat islamique.	<b>Perpétuité incompressible</b>
 <b>Obeida Aref Dibo</b> <b>Présumé mort</b> . Syrien, cadre de la cellule des opérations extérieures de l'Etat islamique.	<b>Perpétuité incompressible</b>
 <b>Fabien et Jean-Michel Clain</b> <b>Présumés morts</b> . Ont enregistré le message audio revendiquant les attentats.	<b>Perpétuité incompressible</b>

VISACTU

## Un nouveau marathon judiciaire en Belgique

La cellule responsable des attentats de Paris, basée en Belgique, a aussi mené une attaque à Bruxelles. Un second procès s'y tiendra en octobre

Pour les six principaux accusés du procès du 13-Novembre, le marathon judiciaire est loin d'être terminé. En octobre s'ouvrira en Belgique le second procès de la cellule franco-belge qui a perpétré les attentats de Paris, mais également celui de Bruxelles où 32 personnes ont trouvé la mort le 22 mars 2016. Deux djihadistes s'étaient fait exploser à l'aéroport international de Bruxelles-Zaventem, et un troisième dans le métro de la capitale belge. Salah Abdeslam, Mohamed Abrini, Sofien Ayari, Osama Krayem, Oussama Atar (jugé par défaut car présumé mort en Syrie) et Ali El Haddad Asufi seront donc jugés une nouvelle fois à Bruxelles lors d'un second procès géant, qui pourrait lui aussi s'étaler sur toute une année.

### « L'homme au chapeau »

Au centre de ce second volet, devrait notamment se trouver Mohamed Abrini, surnommé « l'homme au chapeau ». Condamné en France pour avoir convoyé les membres du commando à Paris, il est suspecté d'avoir eu un rôle encore plus actif à l'aéroport de Zaventem où il apparaît sur les images de vidéosurveillance en compagnie des



**Mohamed Abrini (au centre), ici à droite de Salah Abdeslam, sera au centre du second procès à Bruxelles en octobre.**

BENOIT PEYRUCQ / AFP

deux autres kamikazes quelques minutes avant qu'ils ne se fassent exploser. La cour va également se pencher sur le rôle du Suédois d'origine syrienne Osama Krayem, qui a rebroussé chemin après avoir accompagné le kamikaze du métro de Bruxelles.

Toujours en Belgique, une autre procédure a débuté en avril visant quatorze hommes suspects d'avoir fait office de « petites mains » dans la préparation des attentats de Paris et Bruxel-

les. La plupart appartenaient à l'entourage de Salah Abdeslam et Abdelhamid Abaaoud, suspecté d'être le « cerveau » opérationnel de la cellule et décédé lors de l'assaut de Saint-Denis.

Parmi les prévenus, Abid Aberkane est suspecté d'avoir caché Salah Abdeslam dans la cave du domicile de sa mère les jours précédant son arrestation. Le frère de Mohamed Abrini sera également jugé pour avoir fait disparaître des éléments concernant la cellule djihadiste.